



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aviation légère

Question écrite n° 121673

Texte de la question

M. Daniel Garrigue appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les difficultés que rencontrent les pilotes privés dans la pratique de l'aviation de loisir. En effet, de nombreuses zones aériennes sont dorénavant classées en zones interdites temporaires (ZIT) et de nombreux terrains d'aviation sont revendus puis fermés, réduisant ainsi d'autant l'espace aérien dévolu à la pratique des loisirs aériens. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de préserver la pratique de l'aviation légère.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Garrigue](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121673

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3259